

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 02 01

Séance du 04 février 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 22
Votants : 27

Date de convocation : 27 janvier 2015
Date de l'affichage : 29 janvier 2015

OBJET : Contrat CEJ 2014/2017 : autorisation de signature.

Etaient présents :

C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), N. GUIHOT (procuration à M. Mormann), S. VIGNE (procuration à Mme Guiho), S. GUIET, G. REHAULT (procuration à Mme Vanson), J. ETIENNE, M. FREDOUELLE LECIRE (procuration à M. Oudaert)

Secrétaires de séance : Commune de Blain (MM. Flippot et Ricard)

CONSIDERANT la présentation de M. MORMANN, Vice-président délégué à la Vie Éducative Sociale et Sportive ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le contrat de co-financement établi avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 du Pays de Blain.

Unanimité.

Affichage le : 9 février 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 06 février 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-01-JEU-DE
Date de télétransmission : 11/02/2015
Date de réception préfecture : 11/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 02 02

Séance du 04 février 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 22
Votants : 27

Date de convocation : 27 janvier 2015
Date de l'affichage : 29 janvier 2015

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2015.

Etaient présents :

C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE (BOUVRON)

E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), N. GUIHOT (procuration à M. Mormann), S. VIGNE (procuration à Mme Guiho), S. GUIET, G. REHAULT (procuration à Mme Vanson), J. ETIENNE, M. FREDOUELLE LECIRE (procuration à M. Oudaert)

Secrétaires de séance : Commune de Blain (MM. Flippot et Ricard)

M. Dréno, Président, présente le document du débat d'orientation budgétaire, notamment les éléments prévisionnels de conjoncture nationale, des budgets primitifs 2015, en recettes et en dépenses, par fonction, et dresse un bilan de l'évolution de l'écart entre les recettes et les dépenses.

Le conseil communautaire débat ensuite de l'orientation budgétaire 2015 pour le Pays de Blain, notamment en ce qui concerne les équilibres budgétaires et les évolutions fiscales et de dotations.

Affichage le : 9 février 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 06 février 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-02-BUD-DE
Date de télétransmission : 11/02/2015
Date de réception préfecture : 11/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 02 03

Séance du 04 février 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 22
Votants : 27

Date de convocation : 27 janvier 2015
Date de l'affichage : 29 janvier 2015

OBJET : Transports Scolaires : participation communale 2015.

Etaient présents :

C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), N. GUIHOT (procuration à M. Mormann), S. VIGNE (procuration à Mme Guiho), S. GUIET, G. REHAULT (procuration à Mme Vanson), J. ETIENNE, M. FREDOUELLE LECIRE (procuration à M. Oudaert)

Secrétaires de séance : Commune de Blain (MM. Flippot et Ricard)

CONSIDERANT la décision du conseil communautaire en date du 18 juin 2014 de fixer la participation des parents aux transports scolaires à :

- 152 € quand les communes participent aussi, pour les élèves des écoles primaires ;
- 164 € quand les communes participent, pour les élèves des établissements du secondaire ;
- 232 € pour tous les élèves quand les communes ne participent pas.

CONSIDERANT que le coût du service est financé par :

- le département (83% du coût du transport + 1% pour les frais de fonctionnement)
- les parents (152 € ou 164 €)
- les communes (ou communauté de communes) pour le solde.

Sur proposition de M. Brunet, le conseil communautaire, après en avoir débattu :

- **FIXE** le montant de la participation appelée auprès des communes (ou EPCI) à **68 € par élève**, sans augmentation, et rappelle que ce solde est facturé aux parents pour les communes ne souhaitant pas participer, le montant « famille » étant alors de 226 € par élèves.

Unanimité.

Affichage le : 9 février 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 06 février 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-03-TRS-DE
Date de télétransmission : 11/02/2015
Date de réception préfecture : 11/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 02 04

Séance du 04 février 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 22
Votants : 27

Date de convocation : 27 janvier 2015
Date de l'affichage : 29 janvier 2015

OBJET : ZA Druge Chevaux : révision du prix d'achat des parcelles.

Etaient présents :

C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), N. GUIHOT (procuration à M. Mormann), S. VIGNE (procuration à Mme Guiho), S. GUIET, G. REHAULT (procuration à Mme Vanson), J. ETIENNE, M. FREDOUELLE LECIRE (procuration à M. Oudaert)

Secrétaires de séance : Commune de Blain (MM. Flippot et Ricard)

Zone de la Druge Chevaux à Bouvron : Réalisation d'une veille foncière et modification du prix d'achat des parcelles

Considérant la délibération 2012 06 01 en date du 19 Juin 2012 validant le prix d'achat des parcelles dans le cadre de l'extension de la zone d'activités ;

Considérant les tarifs pratiqués par le Pays de Blain pour l'acquisition de parcelles à vocation économique, hors zone Ue, au prix de 2€/m² ;

Considérant l'avis des domaines en date du 7 Juin 2012 estimant le prix des terrains situés en 2AU1 à 2€/m² ;

Considérant la proposition de la Commission Economie – Emploi – Formation du 12 janvier 2015 de ne pas engager pour le moment les études préliminaires sur cette zone, mais de réaliser une veille foncière sur l'ensemble des terrains zonés en 2AU dans la continuité de la zone existante ;

Considérant la proposition de la Commission Economie – Emploi – Formation du 12 janvier 2015 de suivre l'avis des domaines concernant le prix d'acquisition des terrains ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-04-ECO-DE
Date de télétransmission : 11/02/2015
Date de réception préfecture : 11/02/2015

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- ACQUERIR les terrains situés en 2AU à un prix net vendeur de 2€ /m² et cadastrés ZI 62, 63, 64, 65, 66, 148, 149, 152 et 173.
- AUTORISER M. le Président à signer tout acte et à solliciter toutes subventions afférentes à l'acquisition de ces parcelles,
- AUTORISER M. le Président à signer une convention de réserve foncière avec la SAFER.

Unanimité.

Affichage le : 9 février 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 06 février 2015

Le Président


Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-04-ECO-DE
Date de télétransmission : 11/02/2015
Date de réception préfecture : 11/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 02 05

Séance du 04 février 2015

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 27 janvier 2015

Présents : 22

Date de l'affichage : 29 janvier 2015

Votants : 27

OBJET : Désignation des représentants du Pays de Blain.

Etaient présents :

C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE (BOUVRON)

E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), N. GUIHOT (procuration à M. Mormann), S. VIGNE (procuration à Mme Guiho), S. GUIET, G. REHAULT (procuration à Mme Vanson), J. ETIENNE, M. FREDOUELLE LECIRE (procuration à M. Oudaert)

Secrétaires de séance : Commune de Blain (MM. Flippot et Ricard)

Considérant la démission de Jean-Paul Moreau de son poste d'élus communautaire et son remplacement par Joël Etienne au conseil communautaire ;

Considérant la nécessité de remplacer Jean-Paul Moreau au sein des instances communautaires et de ses représentations extérieures pour le Pays de de Blain ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire désigne les élus suivants :

- Commission Economie-Emploi-Formation :
E. Cruaud, N. Guihot, M-F. Guiho, S. Vigné, S. Guiet, J. Ariza, J. Etienne.
- Commission Gestion des Bâtiments et Logistique :
B. Brunet, J-L. Pointeau, J-F. Ricard, S. Guiet, A. Rochefort, J. Etienne.
- SYDELA :

Comité syndical : Titulaires : MM. Buf et Ariza, Suppléants : MM. Blandin et Dréno.

- Conseil de développement de la Région de Blain :
Mme Vigné, Mme Vanson, M. Rochefort, Mme Mercier.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-05-ST-DE
Date de télétransmission : 13/03/2015
Date de réception préfecture : 13/03/2015

- ILAN : Titulaire : Mme Cruaud, Suppléant : M. Etienne.
- AIRE : Titulaire : Nathalie Guihot / Suppléant : Marie-France Guiho

Unanimité.

Affichage le : 12 mars 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 11 mars 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-05-ST-DE
Date de télétransmission : 13/03/2015
Date de réception préfecture : 13/03/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 02 06

Séance du 04 février 2015

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 27 janvier 2015

Présents : 22

Date de l'affichage : 29 janvier 2015

Votants : 27

OBJET : Autoriser le Président à effectuer un emprunt de 600 000 € pour la zone des Bluchets nord.

Etaient présents :

C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE (BOUVRON)---

E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAIIS)

N. OUDAERT, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), N. GUIHOT (procuration à M. Mormann), S. VIGNE (procuration à Mme Guiho), S. GUIET, G. REHAULT (procuration à Mme Vanson), J. ETIENNE, M. FREDOUELLE LECIRE (procuration à M. Oudaert)

Secrétaires de séance : Commune de Blain (MM. Flippot et Ricard)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la zone des Bluchets Nord, et son budget annexe ;

Considérant les travaux à réaliser et les terrains à vendre sur la zone des Bluchets nord ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- DONNER délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la réalisation d'un emprunt de 600 000 €, destiné au financement du Budget annexe des Bluchets nord, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- S'ENGAGER à inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à ce budget annexe, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Unanimité.

Affichage le : 27 février 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 24 février 2015

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-06-ECO-DE
Date de télétransmission : 27/02/2015
Date de réception préfecture : 27/02/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 02 07

Séance du 04 février 2015

Nombre de Membres : 29
Présents : 22
Votants : 27

Date de convocation : 27 janvier 2015
Date de l'affichage : 29 janvier 2015

OBJET : Attribution d'une subvention à la Maison de la Forêt pour l'opération « Oh La L.A. quelle aventure ! », au titre de l'année 2014.

Etaient présents :

C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, C. CAMELIN, R. SCHLADT (BLAIN)
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE (BOUVRON)
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)
N. OUDAERT, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

Absents excusés : J-M. BUF (procuration à M. Flippot), N. GUIHOT (procuration à M. Mormann), S. VIGNE (procuration à Mme Guiho), S. GUIET, G. REHAULT (procuration à Mme Vanson), J. ETIENNE, M. FREDOUELLE LECIRE (procuration à M. Oudaert)

Secrétaires de séance : Commune de Blain (MM. Flippot et Ricard)

Considérant le dispositif mis en place par Loire Atlantique Développement : « *Oh LA L.A., quelle aventure !* » ;

Considérant que le Musée Benoist Maison de la Forêt (MBMF) est labellisée dans le cadre de ce dispositif ;

Considérant que cela nécessite pour le MBMF de réaliser des documents de communication spécifiques ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- ALLOUER une participation de 1500 euros maximum - selon facture - à le MBMF au titre du dispositif « *Oh LA L.A., Quelle aventure !* » pour l'année 2014.

Unanimité.

Affichage le : 9 février 2015

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 06 février 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20150204-D2015-02-07-ECO-DE
Date de télétransmission : 27/02/2015
Date de réception préfecture : 27/02/2015